# Procès-verbal C.E.P. du 3 octobre 2016.

#### Etaient présents :

GERARD Claudy Président de province

NEYMAN Michel Président Administratif de province

FOULON Frank Président Sportif de province

MUTSERS Luc Trésorier de province

ABEELS Willi
GERARD Jean-Luc
HEYLIGEN Raymond
LONEUX Martine

Administrateur de province
Administrateur de province
Administrateur de province

MIGNON Fabrice Secrétaire

CHRISTIAENS Emile Candidat Administrateur - Observateur

Absent:

HANSEN Michaël Administrateur de province

Excusé:

BEBERMANS Louis Administrateur de province

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal C.E.P. du 22-08-2016.
   Approbation du procès-verbal séance information C.H.P.L. du 19-09-2016.
- II. C.H.P.L. 2016 2017.
- III. CH National & Fédéral.
- IV. Administratif.
- V. C.P. 2016.
- VI. Régionales.
- VII. Secrétariat.
- VIII. To Do List.
- IX. Coupe 2016 2017.
- X. Divers

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Monsieur Emile CHRISTIAENS, candidat administrateur de province est présent. Le Président lui souhaite la bienvenue et l'informe qu'il officiera en tant qu'observateur jusqu'à la prochaine A.G. de province où sa candidature sera soumise au vote des clubs.

I. Approbation du procès-verbal C.E.P du 22-08-2016.
Approbation du procès-verbal séance information C.H.P.L. du 19-09-2016.

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. du 22 août 2016 et celui de la séance d'information du 19 septembre 2016 à Pepinster transmis à tous par le secrétaire.

Aucune remarque sur le P.V. du 22 août 2016. Le P.V. est approuvé.

Pour le P.V. du 19-09-2016, le P.S. fait remarquer au secrétaire que HEYLIGEN Raymond était excusé et non présent lors de cette séance. Rectification doit être également faite sur le nom du B16 absent. Lire PC BANO et non PC BALDO. Il fait aussi remarquer que la dernière remarque du Président du B09 – PC La Boule d'Aaz de Haccourt n'a pas été consignée au le P.V. et demande à ce que celle-ci y apparaisse, à savoir :

B09 - Pourquoi ne pas citer Martine LONEUX lors de la présentation des membres du Comité ?
P.S. – Martine LONEUX au même titre que Michaël HANSEN, Président Fédéral, et Jean-Luc GERARD, ne font pas partie de la Commission C.H.P.L. et en l'occurrence, c'est bien cette commission que je présentais!

Le secrétaire rectifiera le P.V. du 19-09-2016.

En ce qui concerne le B16 – PC Bano qui ne participe à aucun championnat (CP et CHPL), aucune amende ne lui sera imputée si ce n'est l'A.G. Ordinaire de province et fédérale où cette amende lui sera appliquée.

Pour l'interclubs provincial et étant donné que ce club n'aligne aucune équipe au CHPL (pour rappel, participation obligatoire si au moins 2 équipes au CHPL), l'amende de 250€ ne sera pas appliquée. Idem pour la coupe provinciale.

#### II. C.H.P.L. 2016 - 2017.

Le P.S. résume dans les grandes lignes le bon déroulement de la séance d'information des clubs le 19-09-16. Il a notamment informé de :

- la dissolution officielle du B33 PC Geer
- des forfaits d'une équipe du B20 PC La Visétoise et du B43 PC La Moisson pour le championnat d'hiver.
- de la diminution de l'amende pour feuille de match incorrectement complétée.

Concernant ce dernier sujet, le P.A. fait remarquer qu'à l'avenir, il souhaiterait que ces décisions (diminution de l'amende de 15€ à 7.50€) soient d'abord débattues en séance du C.E.P. Ceci permettrait notamment de faire une mise à jour du catalogue des pénalités.

Pour ce qui est des forfaits du B20 et B43 (déclarés avant l'entame du championnat), le trésorier enverra aux clubs, l'amende de 250€ comme prévu dans le catalogue des pénalités.

Le secrétaire informe que pour les journées des 15/10 et 26/11 il sera absent. Il faudra donc qu'un administrateur se charge de la ventilation des résultats vers les clubs et la presse.

Le Président et le P.S. propose qu'exceptionnellement, Louis BEBERMANS se charge de cette tâche. Le secrétaire l'en informera.

Le P.A. informe HEYLIGEN Raymond et ABEELS Willi, responsables de l'encodage des résultats, qu'afin d'éviter les erreurs, il faudra vérifier la concordance entre les résultats envoyés par mail et les feuilles de match reçues. Les transmissions des relevés d'erreurs se feront uniquement chez le P.A. qui se chargera de l'administratif.

#### III. CH National & Fédéral.

Le secrétaire informe que les règlements des championnats « Nationaux » & « Fédéraux » ont été modifiés.

La transmission des résultats devra dorénavant se faire pour 20h30 au plus tard via courriel.

Ceci posera sans aucun doute des problèmes pour certains clubs.

Il fait remarquer aussi que cette année encore, les feuilles de match (tout du moins une partie!) ont été envoyées aux responsables des équipes. La question qui se pose est :

Que se passera- t-il si entre le moment de l'inscription au championnat (avec la transmission du nom et de l'adresse du responsable d'équipe) et le début du championnat, ce dernier ne participe plus ou ne fréquente plus son club ?

Le P.A. fait également remarquer qu'en ce qui concerne le règlement du CH National, des erreurs ont été relevées.

(Toujours transmission du résultat via tel et erreur d'adresse pour l'envoi des feuilles de match).

#### IV. Administratif.

Un courrier officiel est parvenu à la F.B.F.P. signifiant la dissolution du club B33 – PC Geer.

Le P.A. présente au comité un projet d'interpellation (**Annexe 1**) pour les A.G. de province mais informe aussi que ce dernier pourrait également être utile pour d'autres interpellations notamment pour les assemblées sportives de province voire même pour des réunions du C.E.P. si une proposition favorable ou d'intérêt général était soulevée..

L'ensemble des administrateurs est favorable au projet présenté par le P.A. et après quelques adaptations de mise en page (ajout de l'écusson provincial), sera annexé à un courrier explicatif (**Annexe 2**) et envoyé à tous les clubs de la province.

Le P.A. se charge de la rédaction du courrier qu'il enverra au secrétaire pour référencement et ventilation.

A la réception d'une interpellation, celle-ci sera mise à l'ordre du jour de la réunion C.E.P. suivante.

Le secrétaire enverra un accusé de réception par courriel à l'émetteur de cette interpellation et remplira pour archivage la partie du document d'interpellation lui-réservée.

Le P.A. fait remarquer que le terme « Assemblée Générale » n'est pas utilisé à bon escient à la province car nous ne sommes pas une a.s.b.l. mais bien un comité satellite (entité) de cette a.s.b.l.

Le terme « Assemblée Ordinaire de province » serait selon lui plus adapté.

A la demande du P.S. et de JL GERARD, le secrétaire présente le tableau des mandats administrateurs de province. (**Annexe 3**). Il apparaît qu'en 2017, le Président, Claudy GERARD et l'administrateur JL GERARD seront sortants et rééligibles. Ce point devra donc être porté à l'ordre du jour de l'A.G.de province en janvier prochain. Quelques points concernant la réélection des administrateurs sont discutés. A cet effet, le P.A. consultera le ROI et informera le C.E.P. sur ce point lors de la prochaine réunion.

#### V. CP. 2016.

Point « Contestation sanction FRAITURE Christian pour absence lors du CP Doublette du 08 mai 2016 » La décision est maintenue (amende de 15€) et le PA rédigera un courrier qu'il transmettra au secrétaire pour référencement et ventilation.

Point « Jetons numérotés »

Le PS fait remarquer qu'il ne sera peut-être pas indispensable d'acheter ces jetons car il souhaiterait utiliser lors des prochains CP's un système pyramidal. Dès lors, un seul tirage serait seulement nécessaire et le matériel dont dispose la province serait suffisant. Ce point doit être ajouté à la « TO DO LIST sportive » qui sera traitée ultérieurement.

Point « Statistiques participations CP 2016 »

Le PA informe que nous n'avons rencontré aucun problème important.

A l'analyse du tableau (**Annexe 4**), il regrette le peu de participants lors du « Sextet Provincial » qui s'explique sans doute par la planification de ce championnat en août.

Il analysera à nouveau les dates de CP's et essaiera de ne plus le planifier durant la période de vacances juillet/août.

Le PS informe que la FBFP souhaiterait revenir à un système de « qualif » pour les CFT et CFD.

Il faudrait donc planifier 2 dates supplémentaires sur notre calendrier provincial.

La décision fédérale interviendra en novembre et nous attendrons avant de prendre d'éventuelles nouvelles dispositions.

Point « Organisation B12 - PC Spa le jour d'un CP »

Il apparaît qu'un tournoi aurait été organisé par B12 – PC Spa le jour du CPT (Mabotte).

Le PA rédigera un courrier rappelant l'interdiction d'organiser le jour d'une compétition provinciale.

Il transmettra ce courrier au secrétaire pour référencement et ventilation vers B12.

Le secrétaire informe de la réception d'un certificat médical justifiant l'absence de MILQUET Fabrice au CPT 2016.

Le trésorier enverra un récapitulatif des défraiements et prix attribués lors des CP 2016 au secrétaire pour archivage.

#### VI. Régionales.

B07 – PC Soumagne a envoyé via le secrétariat provincial un courrier informant de son retrait de la RBM ainsi que son souhait d'intégrer la Reg. Liégeoise Sud.

2 questions se posent pour la province :

Peuvent-ils quitter la régionale ?

Oui

Peuvent-ils intégrer la Reg. Liégeoise Sud ?

C'est aux responsables de cette régionale d'accepter ou pas ce club.

B07- PC Soumagne doit contacter les responsables de la Reg. Liégeoise Sud.

Un courrier sera rédigé en ce sens par le PA et transmis au secrétariat pour référencement et ventilation vers B07.

#### VII. Secrétariat.

Préparation des documents pour CP 2017. En attente de la décision fédérale de revenir à un système qualificatif ainsi que de passer à un système pyramidal (un seul tirage), ce point est reporté à une date ultérieure. Les documents seront adaptés en fonction de ces décisions.

#### VIII. TO DO List.

Les « TO DO List Sportive & Administrative » seront traitées en novembre prochain..

#### IX. Coupe 2016 - 2017.

Le Président, responsable de la coupe, informe qu'il n'a pas encore reçu de dates et heures pour les rencontres des 1/16 de finale de la coupe.

A la demande du Président, le secrétaire enverra un courriel aux clubs rappelant que les date et heures des rencontres doivent parvenir au Président, au moins 48 heures avant celles-ci.

#### XI. Divers.

Le secrétaire rappelle qu'une invitation à l'édition 2017 de l'International de Wallonie (Malmedy) a été envoyée aux vainqueurs du CPT 2016. La somme de 25€ par joueur sera versée à l'issue de leur participation.

Le trésorier informe que la somme de 2 X 25€ a été versée aux championnes provinciales doublettes à l'issue de leur participation à l'International de Wallonie (Malmedy) édition 2016.

Michael HANSEN n'a plus l'utilité de l'imprimante « HP Laserjet Pro 200 » ainsi que du nouveau « Cloud » qui n'a pas encore été mis en service. Etant donné que ces matériels seront d'une grande utilité pour le secrétariat provincial (Cloud) et pour les bureaux des CP et/ou bureau dans les nouvelles installations de Herstal où nos réunions se déroulent (imprimante), le secrétaire lui enverra un courriel l'informant de notre décision de récupérer ces matériels.

Le secrétaire informe qu'il recommandera des toners pour son imprimante (secrétariat).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

Prochaine réunion : le 7 novembre 2016 – 19h30 à Herstal.

Rédigé par Fabrice MIGNON Secrétaire

ANNEXE 1.



# COMITE EXECUTIF DE LA PROVINCE DE LIEGE SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016.

		<u> </u>			
OBJET: FORMULAIRE D'INTRODUCTION D'UNE PROPOSITION OU  D'UNE INTERPELLATION A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE /  EXTRAORDINAIRE PROVINCIALE					
Identification du demandeur(s) :					
<u>Club ou association de clubs</u> : <u>Matricule(s)</u> :					
Représentant :	résentant : Nom : Prénom :				
	Fonction :				
Adresse mail:					
<u>Cadre de l'interpellation</u> : Administratif – Disciplinaire – Financier – Sportif (*)					
<pre>Matière(s) concernée(s): AMENDEMENT / ADAPTATION / NOUVEAUTE (*) Sujet de l'intervention:</pre>					
Règlement en c	<u>:ause</u> :	/ A CRÉER / AUTRE (définir) (*)			
Article(s) dont il est question :					
Contextes et explications quant à l'interpellation ou la proposition :					

	٦
Proposition de changement :	
	٦
Nombre d'annexes jointes :	
<u>N.B.</u> :	
**Ce courrier, pour être reçu lors de <u>l'assemblée annuelle</u> ordinaire qui se tient habitu 3 <sup>ème</sup> ou le 4 <sup>ème</sup> W-E de janvier, doit impérativement parvenir au secrétariat provincia décembre précédent.	
**Pour les <u>assemblées extraordinaires éventuelles</u> , il suffit que ce courrier soit en pos secrétariat provincial au moment où les convocations sont envoyées ; un mailing d'inf transmis aux clubs affiliés dans le même temps que la décision de la tenue prochaine	formation étant
**Pour les <u>autres réunions ordinaires et non publiques</u> , le C.E.P. appréciera du fond o suivi sera apporté à l'émetteur pour autant que l'écrit ne soit pas inadéquat ou injurieu	
**Le courrier est à transmettre au secrétaire de province, rue de l'Etang, n° 138 à 410	)2 Ougrée (pour

la voie postale) ou à « secretariat@petanque-liege.be » par mail.

Date et signature du déposant :

(\*) Biffer les mentions inutiles

## PROCEDURE INTERNE SUITE A UNE INTERPELLATION D'UNE INSTANCE PROVINCIALE

Date et heure de réception du courrier :					
Moyen de transmission utilisé :					
Présentation à l'ordre du jour du C.F.P. réuni en date du :					
Présentation à l'ordre du jour du C.E.P. réuni en date du					
Eventuellement nouvelle présentation du courrier le :					
Avis du C.E.P.: FAVORABLE / OPPOSITION / SOLUTION AUTRE					
Arguments développés :					
Autre proposition du C.E.P. :					
Texte du C.E.P.:					
<u>Décision de l'assemblée en date du</u> :					
*Voix pour la proposition de changement :					
voix « pour » : voix « contre » : voix non comptées :					
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					
Eventuellement :					
*Voix pour la proposition de modification // nouvelle déposée :					
*Voix pour la (contre)proposition éventuelle du C.E.P. :					
Autres avis / proposition / véto de la Fédération Belge Francophone :					
<u>Conclusion</u> :					



Annexe 2.

# COMITE EXECUTIF DE LA PROVINCE DE LIEGE SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016

OBJET: COURRIER AUX CLUBS DE LA PROVINCE DE LIEGE

# FORMULAIRE D'INTRODUCTION D'UNE PROPOSITION OU D'UNE INTERPELLATION A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE / EXTRAORDINAIRE PROVINCIALE

Madame - Monsieur le Président - le Secrétaire,

Depuis un certain temps, à l'occasion des assemblées, le Comité et les participants ont pu constater une certaine dissension entre certains membres actifs et l'instance au sujet des interpellations que les uns avancent avoir déposées et que les autres disent ne pas avoir reçues ou encore parce que la réunion du jour n'est pas la « bonne ».

Il est bien évident que le Comité ne saurait apporter dans l'instant une réponse raisonnable et réfléchie à une question qui touche (souvent) au fonctionnement même de ses activités ou aux règles qui les guident.

Pour éviter ces divergences et être en même temps sur la « même longueur d'ondes », le Comité a décidé de mieux formaliser les interpellations que les représentants des clubs soulèvent.

Dorénavant, les interpellations pour l'assemblée annuelle de janvier devront parvenir à la Province avant le 05 décembre précédent, sur le formulaire aménagé qui figure sur le site de notre province.

Dans ces circonstances, les interpellations soulevées feront l'objet d'un point à l'ordre du jour et une documentation d'information pourra éventuellement accompagner la convocation pour l'assemblée.

Le secrétaire de province recevra vos courriers par la poste ou par mail (avec une préférence pour ce dernier moyen bien plus adéquat et plus rapide) et en accusera réception.

Ce formulaire spécifique pourra aussi servir pour des sujets examinés ou à examiner par les différentes autres assemblées où nous nous côtoyons, voire pour les réunions plus privées de l'instance provinciale si d'aventure une proposition favorable ou d'intérêt général était soulevée.

Une exception à ce principe d'interpellation :

Les courriers d'un auteur inconnu ; les courriers inadéquats, inadaptés ou injurieux ; les courriers sans informations suffisantes ne seront pas pris en compte et si possible renvoyés à l'émetteur. Les insanités pourront faire l'objet d'une plainte au disciplinaire.

Recevez mesdames et messieurs les Présidents et secrétaires nos salutations sportives.

Pour le Comité Exécutif Provincial :

Le Président : Claudy GERARD, Le Secrétaire : Fabrice MIGNON,

### ANNEXE 3.

Administrateur						
N°		Entrant Sortan				
1	Michaël	2016	2020			
2	Claudy	2012	2017			
3	Michel	2015	2019			
4	Luc	2014	2018			
5	Jean-Luc	2013	2017			
6	Frank	2015	2019			
7	Willi	2015	2019			
8	Louis	2015	2019			
9	Martine	2015	2019			
10	Raymond	2014	2018			
11						
12						
13						

Mise à jour : 25/01/2016

## ANNEXE 4.

RECAPITULATIF PARTICIPATIONS CP 2016										
<u>Date</u>	<u>Endroit</u>	<u>Championnat</u>	<u>Min</u>	<u>Cad</u>	<u>Jun</u>	<u>V H</u>	<u>V D</u>	<u>H</u>	<u>D</u>	<u>Tot J</u>
30-03-16	B04 - PC OMAL	ECPV REG. HUTOISE				13	6			51
30-03-16	B06 - PC EMBOURG	ECPV REG. LIEGEOISE SUD				19	11			79
30-03-16	B07 - PC SOUMAGNE	ECPV REG. BASSE-MEUSE				3	6			21
30-03-16	B10 - PC LA ROSE ROUGE	ECPV REG. LIEGEOISE NORD				20	14			88
3-04-16	B30 - ROYAL PC WANZE	FINALE CP VETERANS				16	8			64
10-04-16	B09 - PC LA BOULE D'AAZ HACCOURT	C.P. TRIPLTTES MIXTES		47		7	141			
24-04-16	B17 - PC MALMEDY	COUPE PROV. INTERCLUBS	27 Hommes - 17 Dames 297				135	432		
8-05-16	B40 - PC MABOTTE	CP DOUBLETTES						84	35	238
16-05-16	B40 - PC MABOTTE	ELIM. CP TÊTE A TÊTE						83	19	102
1-06-16	B49 - PC LAMINE	CP DOUBLETTES + 48/50 ANS				48	20			136
28-08-16	B02 - PC CAPRI	SEXTET PROVINCIAL						10	5	90
11-09-16	B40 - PC MABOTTE	CP TRIPLETTES						26	15	123
11-09-16	B40 - PC MABOTTE	ELIM. CP TIR						35	12	47
			тот		AL:	1612				